

**Contrat de filière forêt-bois
d'Auvergne-Rhône-Alpes 2024-2027**

Sommaire

I-	Contexte et objectifs du contrat de filière forêt-bois d'Auvergne-Rhône-Alpes...	3
1.	Forêt et filière forêt-bois française : un enchevêtrement d'enjeux.....	3
2.	Spécificités et enjeux de la filière forêt-bois en Auvergne-Rhône-Alpes.....	5
II-	Démarche méthodologique, principaux travaux, calendrier.....	8
1.	Démarche méthodologique et principaux travaux.....	8
2.	Calendrier.....	9
III-	Synthèse du contrat de filière forêt-bois d'Auvergne-Rhône-Alpes 2024-2027...	10
1.	Objectifs et principales actions.....	10
2.	Modalités de gouvernance et suivi.....	11
3.	Déclinaison territoriale.....	11
4.	Synthèse des fiches actions.....	12
IV-	Annexes : Fiches actions.....	17
1.	Introduction.....	17
2.	Détail des fiches actions.....	19

I- Contexte et objectifs du contrat de filière forêt-bois d'Auvergne-Rhône-Alpes

1. Forêt et filière forêt-bois française : un enchevêtrement d'enjeux

Tout en étant d'une importance économique, environnementale et sociale majeure, la filière forêt-bois française présente plusieurs enjeux spécifiques indubitablement liés : (i) lutter contre le changement climatique et s'adapter à ses conséquences, (ii) assurer une gestion responsable des forêts en conciliant la protection des espaces et de la biodiversité tout en valorisant les produits forestiers, (iii) créer des emplois et constituer un levier de développement économique local, (iv) encourager la recherche et l'innovation sylvicole comme industrielle, (v) gérer la pluralité d'usage de la forêt et améliorer l'acceptabilité sociétale de l'exploitation forestière.

A cela s'ajoute le fait que la filière forêt-bois revêt des enjeux à différentes échelles (mondiale, européenne, nationale, régionale, locale) et qu'elle implique une diversité d'acteurs :

- les **entreprises**, constitutives de la filière, réparties en plusieurs maillons depuis l'amont (pépiniéristes, sylviculteurs, entreprises de travaux forestiers...), jusqu'à l'aval (scieries, industriels de la première et de la seconde transformation...);
- les **professionnels et acteurs sur les territoires** : Office national des forêts (ONF), Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), parcs naturels régionaux ;
- les **organisations professionnelles et fédérations** : Fibois AuRA et les interprofessions territoriales, Fibois France et autres Fibois régionaux, France Bois Forêt (FBF), Fédération Nationale du Bois (FNB), Fransylva, Fédération Nationale des Communes Forestières de France (FNCOFOR), Sylv'ACCTES, Syndicat National des Pépiniéristes Forestiers (SNPF), FNEDT, associations d'ETF et de transporteurs de bois, coopératives, etc. ;

- les **services de l'Etat et les collectivités locales** : DRAAF, DREETS, DREAL, Région AURA, Métropole de Lyon, départements, communes, territoires intercommunaux, etc. ;
- les **associations environnementales**, telles que France Nature Environnement, les **associations de chasseurs** ;
- les **pôles de compétitivité**, tels que Xylofutur.

En parallèle, gravite autour de ces acteurs un ensemble de partenaires diversifié :

- les **représentants de la maîtrise d'ouvrage publique** (élus, techniciens, agents des collectivités...) et **privée** (promotion, particuliers, bailleurs sociaux, secteurs agricoles et industriels...) ;
- les **représentants de la maîtrise d'œuvre** : architectes, Architectes Bâtiments de France, ingénieurs génie civil, bureaux d'études, bureaux de contrôle, etc. ;
- les **acteurs de l'enseignement** : enseignement secondaire général, technologique et professionnel (collèges, lycées), centres de formations forestières, Compagnons du Devoir, écoles d'ingénieurs, d'architectes, etc. ;
- les **acteurs de la formation et de l'emploi** : organismes de formation professionnelle, OPCO, France Travail, missions locales, etc. ;
- les **financeurs spécialisés ou génériques** : ADEME, BPI, CCI, etc. ;
- **d'autres partenaires**¹ : Auvergne-Rhône-Alpes Energie Environnement, agence locale de l'énergie et du climat (ALEC), espace info énergie (EIE), conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), Ville & Aménagement, Cluster Eco-Bâtiment, etc.

2. *Spécificités et enjeux de la filière forêt-bois en Auvergne-Rhône-Alpes*

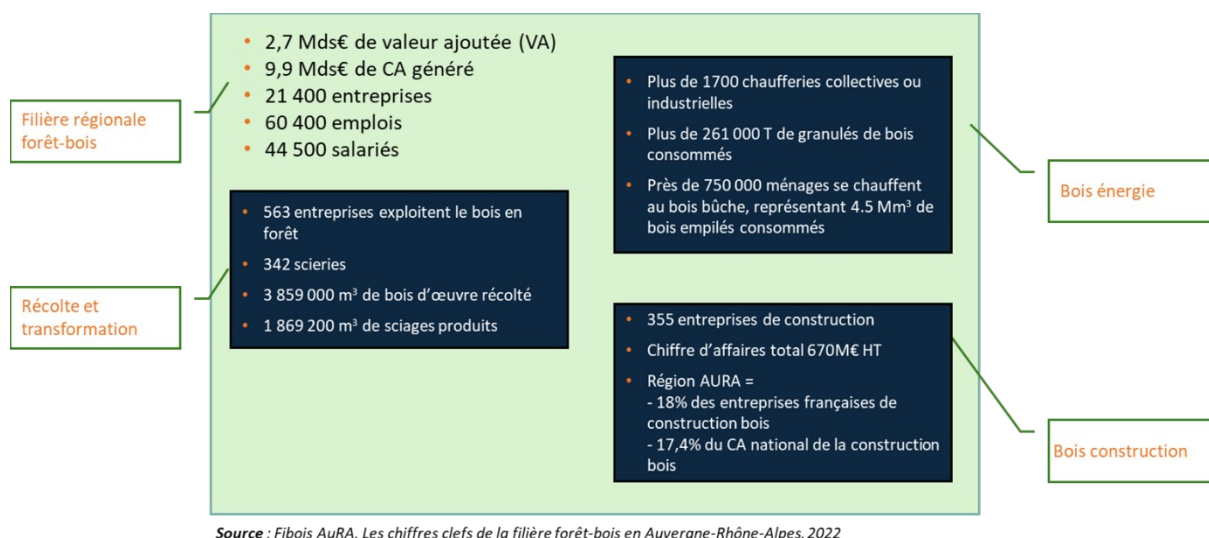
Quatrième région la plus boisée de France (37 % de sa superficie est recouverte de forêt) et première région en volume de bois sur pied², la région Auvergne-Rhône-

¹ A titre illustratif et non exhaustif.

² Fibois AuRA, *Les chiffres clefs de la filière forêt-bois en Auvergne-Rhône-Alpes*, 2022. Disponible en ligne sur : <https://www.fibois-aura.org/wp-content/uploads/2022/01/224-3094-FIBOIS-AURA-Poster-chiffres-cles-WEB.pdf>

Alpes est une importante région forestière. Cela se traduit d'un point de vue économique, de l'amont à l'aval de la filière, laquelle génère une valeur ajoutée de près de **2,7 milliards d'euros sur le territoire**³.

Schéma n°1 : chiffres clefs de la filière forêt-bois en Auvergne-Rhône-Alpes (2022)



Pour autant, la forêt de la région AURA est hétérogène et présente également un certain nombre de particularités :

- 81 % de la forêt est détenue par 670 000 propriétaires privés (dont **400 000 propriétaires possèdent moins d'un hectare**), ce qui en fait une forêt très morcelée et insuffisamment gérée.
- Deux tiers des forêts de la région sont situés en **zone de montagne**, souvent **difficile d'accès** et **coûteuse à exploiter**. Ce, d'autant plus que les peuplements y sont hétérogènes et que le réseau routier intermédiaire, communal ou départemental, est inadapté au passage des grumiers.
- L'important volume de bois sur pied (gros bois et feuillus) demeure **insuffisamment valorisé** et **manque de débouchés**.
- La **part de bois importé** dans la construction diminue au fil du temps, mais demeure néanmoins à environ 40 %⁴.

³ Ibid.

⁴ Cellule Economique de Bretagne, *Enquête nationale de la construction*, Fiche Auvergne-Rhône-Alpes, juin 2023.

- De nombreuses entreprises de la filière, notamment des ETF et des scieries, sont **économiquement fragiles** et sont **soumises à une forte concurrence**, bien que des améliorations sont constatées en matière d'investissement et de modernisation des entreprises.

3. Objectifs du contrat de filière forêt-bois d'Auvergne-Rhône-Alpes

Dans ce contexte, l'Etat, représenté par la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) et par la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), ainsi que la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les acteurs de la filière forêt-bois rassemblés au sein de l'interprofession Fibois AuRA ont souhaité définir, de manière collégiale et à l'échelle régionale un **contrat de filière**. Couvrant la période 2024-2027, il s'agit du second contrat de filière forêt-bois d'Auvergne-Rhône-Alpes, succédant à celui de la période 2019-2022⁵.

Le contrat de filière, d'une durée de quatre ans, est un **document contractuel** signé par l'État et ses représentants, la Région AURA, l'interprofession Fibois AuRA.

Ce contrat vient s'inscrire en **cohérence, continuité et complémentarité** avec les autres politiques publiques nationales, régionales ou locales dédiées à la filière forêt-bois telles que⁶ :

- le **contrat stratégique de filière bois 2023-2026**, porté à l'échelle nationale par plusieurs acteurs dont le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Le contrat de filière régional constitue une déclinaison locale de ce document, adapté aux spécificités du territoire ;
- le **programme régional de la forêt et du bois (PRFB) Auvergne-Rhône-Alpes (2019-2029)**, porté notamment par la DRAAF AURA, qui décline à l'échelle régionale et sur dix ans le programme national de la forêt et du bois (PNFB) 2016-2026 ;

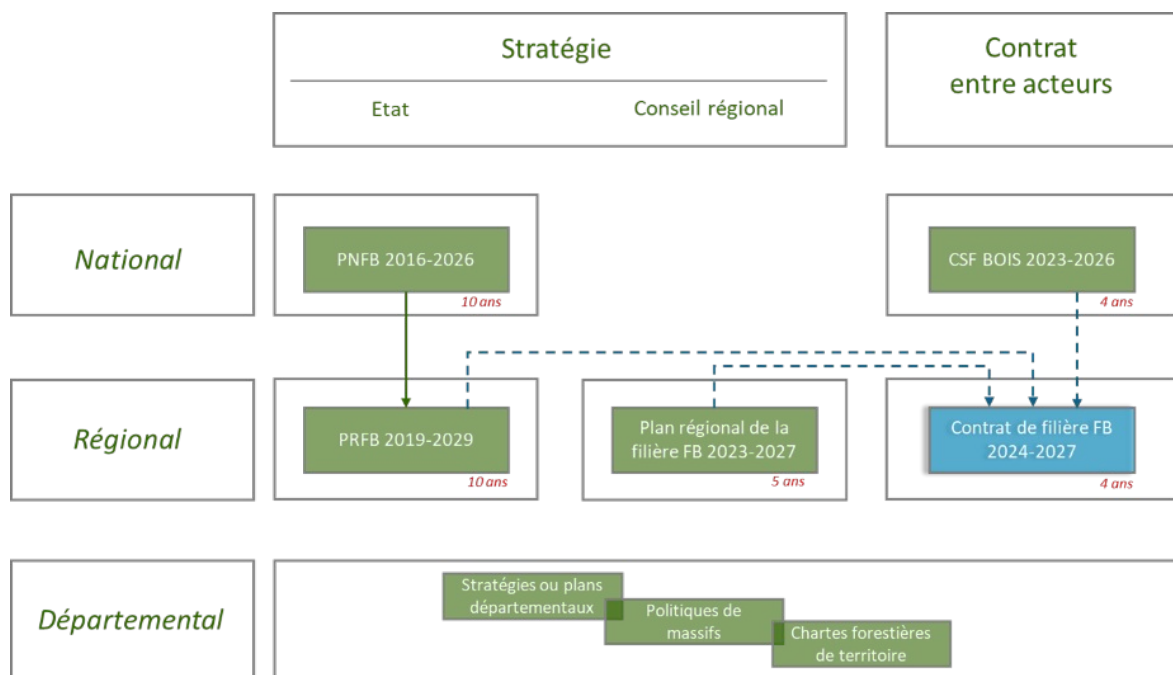
⁵ https://DRAAF.AURA.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/CdFFiboisAuRA-DocumentComplet-V3_cle0bbad3.pdf

⁶ A titre illustratif et non exhaustif.

- le **plan régional en faveur de la filière forêt-bois 2023-2027** porté par la Région AURA ;
- les **plans ou stratégies forêt-bois départementales** (plan forêt-bois départemental de Haute-Savoie, stratégie 2023-2028 du département de la Drôme, etc.).

Le schéma ci-après positionne le contrat de filière forêt-bois d'AURA et son articulation avec les autres politiques publiques dédiées à la filière forêt-bois, aux différentes échelles

Schéma n°2 : positionnement et articulation du contrat de filière forêt-bois d'AURA 2024-2027 dans le champ des politiques publiques dédiées à la filière, aux différentes échelles



Source : 1630 Conseil, juin 2024

II- Démarche méthodologique, principaux travaux, calendrier

1. *Démarche méthodologique et principaux travaux*

Afin d'élaborer le contrat de filière forêt-bois d'Auvergne-Rhône-Alpes 2024-2027, une démarche de concertation et un certain nombre de travaux ont été réalisés entre décembre 2023 et juin 2024.

Un important travail de recueil des analyses, points de vue, observations et d'écoute des acteurs de la filière forêt-bois a été conduit, constituant le cœur même de l'approche.

Plus précisément, le contrat de filière forêt-bois d'Auvergne-Rhône-Alpes 2024-2027 a été élaboré à l'issue :

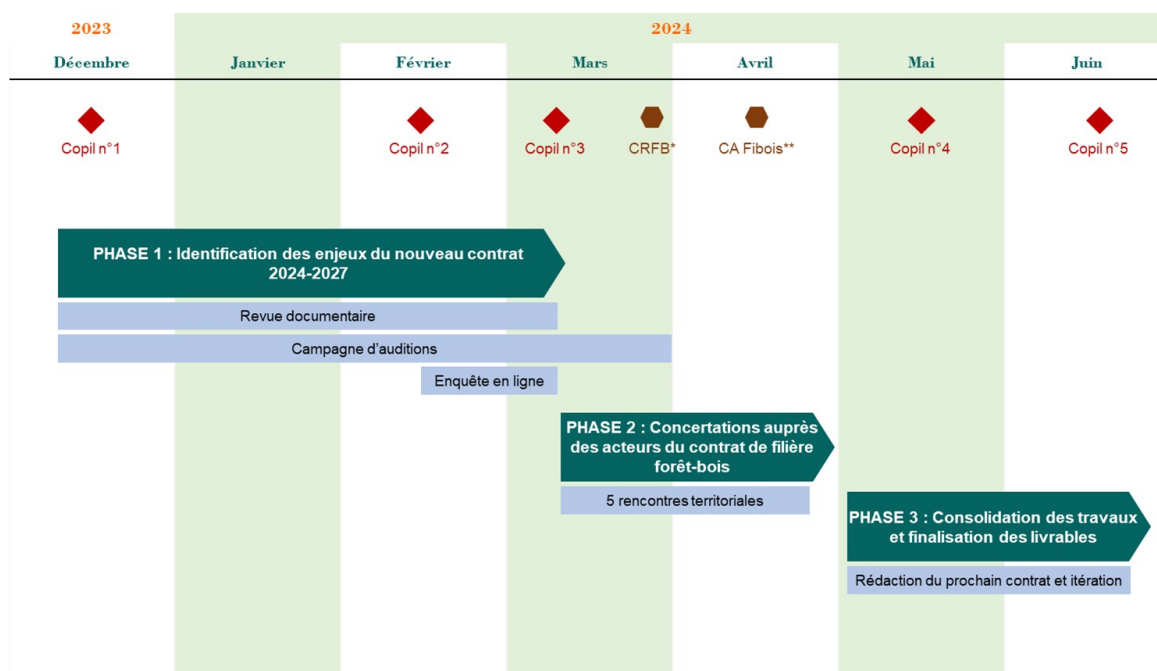
- d'un **travail de collecte et d'analyse bibliographique**, réalisé dès le lancement des travaux ;
- d'une **campagne d'auditions** auprès de plus d'une **trentaine d'acteurs** de la filière forêt-bois régionale ou partenaires, réalisée entre décembre 2023 et avril 2024 ;
- d'une **enquête en ligne** réalisée auprès de 2 200 entreprises et professionnels de la filière forêt-bois régionale entre février et mars 2024⁷ ;
- de **5 rencontres organisées** avec les acteurs de la filière sur le territoire régional entre mars et avril 2024⁸, en lien étroit avec Fibois AuRA et les interprofessions territoriales ;
- de **5 réunions du comité de pilotage** composé des représentants de la DRAAF et de la DREETS AURA, de la Région AURA et de l'interprofession Fibois AuRA, conduites entre décembre 2023 et juin 2024, afin de suivre l'élaboration du contrat.

2. *Calendrier*

Le calendrier ci-après retranscrit dans le temps les principaux travaux réalisés.

⁷ Dont le taux de réponse est de 12 %. Résultats détaillés consultables via le lien : <https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/...>

⁸ A l'exception d'une rencontre organisée en visioconférence.



* Commission régionale forêt-bois (CRFB)
 ** Conseil d'administration de Fibois AURA

III- Synthèse du contrat de filière forêt-bois d'Auvergne-Rhône-Alpes 2024-2027

1. Objectifs et principales actions

À l'issue de ce travail, le contrat de filière forêt-bois d'Auvergne-Rhône-Alpes 2024-2027 a été structuré autour de **quatre grands objectifs** :

1. Accroître l'attractivité et la compétitivité des entreprises de la filière forêt-bois.
2. Soutenir les marchés et les filières contribuant à la valorisation des bois des massifs régionaux
3. Anticiper et accompagner les acteurs de la filière forêt-bois face aux changements climatiques.
4. Améliorer l'image de la filière forêt-bois et valoriser ses aménités

Pour atteindre ces objectifs, le contrat de filière prévoit 14 actions, réparties comme suit.

Objectif n°1 : Accroître l'attractivité et la compétitivité des entreprises de la filière forêt-bois	Objectif n°2 : Soutenir les marchés et les filières contribuant à la valorisation des bois des massifs régionaux
➤ Action n°1 : Renforcer la visibilité des entreprises de la filière forêt-bois et améliorer la connaissance des métiers. ➤ Action n°2 : Développer les compétences et diversifier les profils en entreprise. ➤ Action n°3 : Développer l'innovation et la modernisation des entreprises. ➤ Action n°4 : Soutenir et valoriser les entreprises ETF.	➤ Action n°5 : Renforcer la prescription des bois locaux dans les marchés publics et privés. ➤ Action n°6 : Identifier les freins et les leviers de développement des feuillus. ➤ Action n°7 : Promouvoir la complémentarité entre bois d'œuvre, bois énergie, biomasse. ➤ Action n°8 : Entrer dans l'économie circulaire.
Objectif n°3 : Anticiper et accompagner les acteurs de la filière forêt-bois face aux changements climatiques	Objectif n°4 : Améliorer l'image de la filière forêt-bois et valoriser ses aménités
➤ Action n°9 : Prescrire les bois déperissant et bois de crise, développer leur acceptabilité. ➤ Action n°10 : Partager les connaissances et les recherches sur les effets des changements climatiques, les leviers d'adaptation. ➤ Action n°11 : Accompagner les pépiniéristes à relever les défis climatiques.	➤ Action n°12 : Sensibiliser le grand public sur les rôles essentiels joués par la forêt et la filière forêt-bois. ➤ Action n°13 : Sensibiliser les décideurs publics sur les enjeux de la filière forêt-bois. ➤ Action n°14 : Relayer les pratiques de gestion forestière durable.

2. *Modalités de gouvernance et suivi*

Étant entendu que le contrat de filière forêt-bois d'Auvergne-Rhône-Alpes :

- est co-signé par l'Etat, la Région AURA, et l'interprofession Fibois AuRA ;
- s'inscrit en cohérence et en complémentarité avec le programme régional de la forêt et du bois (PRFB) ;

il est décidé que ce contrat soit piloté et suivi :

- *au sein* de la Commission Régionale de la Forêt et du Bois (CRFB), instance co-animée par l'Etat et par la Région et qui se réunit annuellement en rassemblant les principaux acteurs et partenaires de la filière ;
- *par* l'interprofession Fibois AuRA, en s'appuyant sur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs afin de rendre compte de l'avancement des actions.

Dans le cadre de cette réunion annuelle de la CRFB, l'interprofession Fibois AuRA a notamment pour rôles de :

- **collecter auprès des acteurs impliqués** dans la mise en œuvre du contrat leurs avancées, les éventuelles difficultés rencontrées et tout autre point de discussion jugé pertinent pour garantir l'atteinte des objectifs ;
- **animer la réunion** et faire intervenir tout interlocuteur ou témoin pouvant préciser tel ou tel point spécifique quant au contrat et à sa mise en œuvre ;
- **rédiger le compte rendu de la réunion** en intégrant les points d'échange ainsi que le relevé de décisions.

3. *Déclinaison territoriale*

La mise en œuvre du contrat de filière forêt-bois d'Auvergne-Rhône-Alpes 2024-2027 est déclinée à l'échelle territoriale par l'interprofession Fibois AuRA et ses six interprofessions territoriales, ainsi que par les acteurs impliqués dans la réalisation de chaque action (voir partie IV).

Cette déclinaison s'articule en cohérence et dans la continuité des autres démarches engagées sur les territoires (PRFB AURA 2019-2029, plan régional forêt-bois 2023-2027, feuille de route issue de la COP régionale « Planification écologique », COEF bois,

politiques de massifs, Chartes Forestières de Territoire, programmes d'actions des départements, etc.).

4. *Synthèse des fiches actions*

Objectif n°1 : Accroître l'attractivité et la compétitivité des entreprises de la filière forêt-bois

- **Action n°1 : Renforcer la visibilité des entreprises de la filière forêt-bois et améliorer la connaissance des métiers.**
 - 1.1 Contribuer aux campagnes de promotion des entreprises et des métiers de la filière (Fibois régionaux, interprofessions nationales, centres de formation, acteurs de l'emploi, ministères...).
 - 1.2 Poursuivre les interventions dans les établissements scolaires et sensibiliser les jeunes (collèges, lycées), les demandeurs d'emploi et les prescripteurs.
 - 1.3 Accompagner les entreprises dans le recrutement, la fidélisation des collaborateurs et dans le développement de la marque employeur.

- **Action n°2 : Développer les compétences et diversifier les profils en entreprise.**
 - 2.1 Renforcer les actions de formation initiale et continue avec les acteurs concernés, répondre aux besoins de formation des entreprises, lever les freins à la formation des salariés et des dirigeants d'entreprises.
 - 2.2 Investiguer les modalités permettant aux entreprises qui le souhaitent de former leur personnel en interne.
 - 2.3 Promouvoir la diversification sociale et de genre des métiers.
 - 2.4 Accompagner à la transmission et à la reprise d'entreprise.

- **Action n°3 : Développer l'innovation et la modernisation des entreprises.**
 - 3.1 Identifier et partager les projets innovants et de modernisation qui émergent au sein de la filière (propriétaires forestiers, entreprises de l'amont et de l'aval, maîtres d'œuvre, écoles et centres de formation, etc.).
 - 3.2 Participer aux événements dédiés à l'innovation au sein de la filière (colloques, concours...).
 - 3.3 En lien avec les pôles de compétitivité, mettre en relation les entreprises de la filière avec les centres de recherche et accompagner les entreprises de la filière à constituer un dossier en réponse à un appel à projets collaboratif.
 - 3.4 Accompagner les entreprises dans leur projet d'investissement et/ou de modernisation.

- **Action n°4 : Soutenir et valoriser les entreprises ETF.**
 - 4.1 Poursuivre l'accompagnement à la création d'entreprise des ETF.
 - 4.2 Améliorer les compétences de gestion d'entreprise et de négociation des ETF.
 - 4.3 Renforcer la visibilité et la représentation professionnelle des ETF sur le territoire régional au travers de l'animation territoriale.

Objectif n°2 : Soutenir les marchés et les filières contribuant à la valorisation des bois des massifs régionaux

- *Action n°5 : Renforcer la prescription des bois locaux dans les marchés publics et privés.*
 - 5.1 Prescrire tous les bois locaux disponibles (y compris les très gros bois et les bois de crise/dépérissant) auprès des maîtres d'œuvre et des maîtres d'ouvrage, publics et privés dans les marchés de la construction, de la réhabilitation et de la rénovation, mettre en visibilité l'offre des entreprises.
 - 5.2 Identifier les leviers et les freins des entreprises régionales dans le développement de la façade ossature bois (FOB).
 - 5.3 Partager avec les services de l'Etat les informations permettant d'instruire de potentielles évolutions normatives facilitant l'usage des très gros bois et des bois de crise dans les marchés de la construction, de la réhabilitation et de la rénovation.

- *Action n°6 : Identifier les freins et les leviers de développement des feuillus.*
 - 6.1 Partager les connaissances relatives aux essences feuillues (propriétés techniques et principales caractéristiques, difficultés à mobiliser la ressource, filières de destination, cas d'usages, innovations en cours, entreprises clefs, etc.) auprès des maîtres d'œuvre et des entreprises de la 1e et de la 2e transformation.
 - 6.2 Identifier et accompagner les projets innovants conduits sur les feuillus en partenariat avec Xylofutur, les centres de recherches et les entreprises à l'échelle nationale et européenne.
 - 6.3 Accompagner des projets collaboratifs à l'échelle nationale avec plusieurs Fibois régionaux et en y associant des entreprises régionales.

- *Action n°7 : Promouvoir la complémentarité entre bois d'œuvre, bois énergie, biomasse.*
 - 7.1 Promouvoir le bois énergie et assurer le suivi de la ressource et des usages en la matière, dans le respect de la complémentarité des usages.
 - 7.2 Inscrire la filière forêt-bois d'AURA dans la déclinaison régionale de la stratégie nationale de mobilisation de la biomasse et contribuer aux missions de la cellule biomasse régionale.

- *Action n°8 : Entrer dans l'économie circulaire.*
 - 8.1 Réaliser une cartographie des acteurs de la collecte de déchets et développer les filières de valorisation des déchets de bois (collecte, tri, valorisation des déchets de bois).
 - 8.2 Promouvoir le réemploi du bois dans la construction.

Objectif n°3 : Anticiper et accompagner les acteurs de la filière forêt-bois face aux changements climatiques

➤ **Action n°9 : Prescrire les bois déperissant et bois de crise, développer leur acceptabilité.**

- 9.1 Communiquer largement auprès des acteurs de la filière forêt-bois sur les usages des bois de crise et déperissant, rassurer sur leurs propriétés techniques, faire connaître les réalisations architecturales et promouvoir l'enjeu climatique et écologique afférent.
- 9.2 Créer un lieu d'échange à l'échelle régionale afin d'identifier avec l'ensemble des acteurs des leviers de réponse en matière de mobilisation, d'exploitation et de transformation des bois déperissant et de crise.
- 9.3 Identifier les dispositifs d'aide et de financement visant la mobilisation des bois déperissant et de crise et les promouvoir auprès des acteurs concernés.

➤ **Action n°10 : Partager les connaissances et les recherches sur les effets des changements climatiques, les leviers d'adaptation.**

- 10.1 Utiliser et renforcer les moyens de surveillance et de diagnostic du DSF et des outils existants afin de permettre aux acteurs concernés (CNPf AURA, ONF, coopératives...) d'identifier les peuplements vulnérables et de mettre en œuvre des stratégies de réponse (exemples : BioClimSol, ClimEssences, CISyFE...).
- 10.2 Partager aux entreprises de la 1^e et de la 2^e transformation l'état des connaissances sur la ressource forestière d'AURA actuelle et à venir (étude IGN-FCBA 2024 par exemple), les expertises et les analyses réalisées par les services de l'Etat (DRAAF AURA, DREETS AURA, DREAL AURA notamment) et la Région (Auvergne-Rhône-Alpes Energie Environnement...), sur les effets des changements climatiques et les leviers d'adaptation.

➤ **Action n°11 : Accompagner les pépiniéristes à relever les défis climatiques.**

- 11.1 Réaliser un diagnostic approfondi du tissu économique régional des pépiniéristes afin d'identifier leurs forces et faiblesses ainsi que leur capacité à répondre aux défis climatiques (adaptation des essences, capacités de production de plants, etc.).
- 11.2 Renforcer les échanges entre forestiers et pépiniéristes, afin de partager les besoins prévisionnels respectifs tout en identifiant de nouvelles modalités de contractualisation.
- 11.3 Promouvoir les dispositifs d'accompagnement et les aides dédiées au renouvellement des peuplements auprès des acteurs concernés.
- 11.4 Communiquer régulièrement aux services de l'Etat les recherches et les préconisations en matière de semences d'intérêts régionales et sur d'éventuels ajustements des arrêtés MFR.

Objectif n°4 : Améliorer l'image de la filière forêt-bois et valoriser ses aménités

- *Action n°12* : Sensibiliser le grand public sur les rôles essentiels joués par la forêt et la filière forêt-bois.
 - 12.1 Participer aux campagnes de communication à grande échelle, porter un message commun sur le rôle de la forêt et de la filière en matière de préservation de la biodiversité, de lutte contre le changement climatique, de préservation des paysages, etc.
 - 12.2 Établir des partenariats avec les médias locaux, les influenceurs, les associations environnementales et les personnalités publiques afin de relayer et valoriser les actions de la filière et de l'interprofession régionale.

- *Action n°13* : Sensibiliser les décideurs publics sur les enjeux de la filière forêt-bois.
 - 13.1 Sensibiliser les élus locaux et nationaux en matière de mobilisation de bois, aux enjeux de la filière, tels que la gestion forestière, sur les atouts du produit bois et son rôle dans la décarbonation de l'économie, etc.
 - 13.2 Développer une « culture des affaires publiques » au sein de l'interprofession régionale et de ses membres et porter des propositions auprès des décideurs publics.

- *Action n°14* : Relayer les pratiques de gestion forestière durable.
 - 14.1 Sensibiliser les entreprises de l'amont et de l'aval aux principes et aux avantages de la gestion forestière durable et encourager les méthodes durables d'exploitation du bois.
 - 14.2 Communiquer sur les principes clefs du Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) afin de promouvoir une sylviculture orientée vers le bois d'œuvre et adaptée au changement climatique (régénération naturelle des peuplements, diversité des essences, respect des cycles de récolte, etc.).
 - 14.3 Encourager les propriétaires privés de petites surfaces à entrer dans des dispositifs garantissant la gestion durable et à adopter une approche et des actions de prévention face aux risques incendies.

IV- Annexes : Fiches actions

1. Introduction

Afin d'assurer une mise en œuvre efficace et une coordination optimale des actions prévues dans le cadre du contrat de filière forêt-bois d'Auvergne-Rhône-Alpes 2024-2027, chaque fiche action a été élaborée en utilisant le modèle dit « R-A-C-I » (Responsable-Acteur-Consulté-Informé).

Ce modèle permet de clarifier les rôles et responsabilités des différents acteurs impliqués. Plus précisément :

- Est désigné comme **responsable (R)**, l'acteur qui a la responsabilité de la mise en œuvre et du suivi de l'action. Il est le point de contact principal et rend compte de l'avancement.
- Est désigné comme **acteur (A)**, toute partie prenante directement impliquée dans l'exécution de l'action. Il contribue activement à la réalisation des tâches spécifiques.
- Est désigné comme **consulté (C)**, tout acteur sollicité afin de fournir des informations ou des avis. Son regard, point de vue, expertise sont nécessaires pour orienter certaines décisions ou étapes de l'action.
- Est désigné comme **informé (I)**, tout acteur recevant des mises à jour régulières sur l'avancement de l'action. Il n'intervient pas directement mais est tenu informé afin d'assurer une cohérence globale.

Ce schéma de responsabilité vise à garantir une gestion claire et structurée des actions, en définissant précisément les rôles de chacun afin de faciliter la communication et la coopération entre les différentes parties prenantes.

Chaque fiche action est détaillée dans la partie suivante.

Remarque : les indicateurs de suivi présentés dans ce document sont indicatifs et destinés à servir de base de discussion. Ils devront être repris et adaptés par les acteurs identifiés comme « Responsables » de l'action. Cette démarche est essentielle afin de garantir leur pleine appropriation et leur cohérence, en regard des contextes et des réalités organisationnelles des acteurs impliqués.

2. Détail des fiches actions

OBJECTIF N°1 : ACCROÎTRE L'ATTRACTIVITÉ ET LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS						
ACTION N°1 : RENFORCER LA VISIBILITÉ DES ENTREPRISES DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS ET AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DES MÉTIERS						
Description de l'action	Cibles et principaux bénéficiaires	Acteurs impliqués et partenaires associés		Indicateurs de suivi	Dispositifs disponibles	Calendrier
1.1 Contribuer aux campagnes de promotion des entreprises et des métiers de la filière (Fibois régionaux, interprofessions nationales, centres de formation, acteurs de l'emploi, ministères...).	- Jeunes en phase d'orientation - Demandeurs d'emploi - Salariés en reconversion professionnelle	Responsable – R	- Fibois AuRA	- 10 à 20 participations aux forums métiers/emploi sur la durée du contrat de filière - 20 à 30 visites d'entreprises sur la durée du contrat de filière pour jeunes et adultes - 1 participation par an à une campagne de communication nationale (portée par FBF, le MASA par exemple) - Communication en continu afin de valoriser les actions réalisées à destination des professionnels de la filière (à travers la newsletter de Fibois AuRA, le site institutionnel, les réseaux sociaux, des campagnes d'emailing, les salons professionnels, etc.)	- Conseil départemental de la Drôme, « Promouvoir la filière forêt-bois auprès du grand public » - COEF Bois, EDEC (engagement de développement des compétences) - Région AURA, « Soutenir des programmes à ambition régionale » - Région AURA, dispositifs du service Formation - AuRA Orientation (repère métiers) - Up fib (France 2030)	T4 2024 – T4 2027
		Acteur – A	- Interprofessions territoriales de Fibois - Acteurs de l'enseignement : collèges, lycées, centres de formations forestières, Compagnons du Devoir, écoles d'ingénieurs, d'architectes, etc. - Acteurs de la formation et de l'emploi : organismes de formation professionnelle, OPCO, France Travail, missions locales, etc. - Administrations et organismes associés : MASA (DGER par exemple), DRAAF AURA, DREETS AURA, DREAL AURA, ADEME - Acteurs des territoires : ONF, CNPF AURA, PNR - Collectivités locales : Région AURA, Métropole de Lyon, départements, communes, territoires intercommunaux - Organisations professionnelles et fédérations			
		Consulté – C	- Organisations professionnelles et fédérations			
		Informé – I	- Entreprises de la filière forêt-bois			
1.2 Poursuivre les interventions dans les établissements scolaires et sensibiliser les jeunes (collèges, lycées), les demandeurs d'emploi et les prescripteurs	- Jeunes en phase d'orientation - Acteurs de l'enseignement secondaire (primaires, collèges, lycées), dont agricole : directions d'établissements, enseignants - Réseau Canopé	Responsable – R	- Fibois AuRA	- 10 à 20 interventions par an en collèges ou lycées - 3 à 5 interventions par an dans des établissements de l'enseignement agricole - 3 à 5 sessions d'information auprès des prescripteurs de l'emploi et des demandeurs d'emploi - Communication en continu afin de valoriser les actions réalisées à destination des professionnels de la filière (à travers la newsletter de Fibois AuRA, le site institutionnel, les réseaux sociaux, des campagnes d'emailing, les salons professionnels, etc.)	- Conseil départemental de la Drôme, « Promouvoir la filière forêt-bois auprès du grand public » - COEF Bois, EDEC (engagement de développement des compétences) - Région AURA, « Soutenir des programmes à ambition régionale » - AURA Orientation (Mondial des métiers, caravane des métiers)	T4 2024 – T4 2027
		Acteur – A	- Interprofessions territoriales de Fibois			
		Consulté – C	- Collectivités locales : Région AURA, Métropole de Lyon, départements, communes, territoires intercommunaux - Administrations : MASA (DGER par exemple), DRAAF AURA, DREETS AURA, DREAL AURA, rectorats, France Travail, missions locales			
		Informé – I	- Acteurs des territoires : ONF, CNPF AURA, PNR - Organisations professionnelles et fédérations - Entreprises de la filière forêt-bois			

1.3 Accompagner les entreprises dans le recrutement, la fidélisation des collaborateurs et dans le développement de la marque employeur.	- Entreprises de la filière forêt-bois	Responsable – R	- Fibois AuRA	- 5 à 10 accompagnements d'entreprises sur ce sujet par an (ou en fonction des besoins) - Communication en continu afin de valoriser les actions réalisées à destination des professionnels de la filière (à travers la newsletter de Fibois AuRA, le site institutionnel, les réseaux sociaux, des campagnes d'emailing, les salons professionnels, etc.)	- France 2030, programme « UP FIB » - COEF Bois, EDEC (engagement de développement des compétences) - OPCO (PCRH) - Région AuRA	T4 2024 – T4 2027
		Acteur – A	- Interprofessions territoriales de Fibois			
		Consulté – C	- Acteurs de la formation et de l'emploi : organismes de formation professionnelle, OPCO, France Travail, missions locales, etc.			
		Informé – I	- Administrations : DRAAF AURA, DREETS AURA, DREAL AURA - Région AURA - Organisations professionnelles et fédérations			

OBJECTIF N°1 : ACCROÎTRE L'ATTRACTIVITÉ ET LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS
ACTION N°2 : DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES ET DIVERSIFIER LES PROFILS EN ENTREPRISE

Description de l'action	Cibles et principaux bénéficiaires	Acteurs impliqués et partenaires associés		Indicateurs de suivi	Dispositifs disponibles	Calendrier
2.1 Renforcer les actions de formation initiale et continue avec les acteurs concernés, répondre aux besoins de formation des entreprises, lever les freins à la formation des salariés et des dirigeants d'entreprises.	- Chefs d'entreprise et salariés des entreprises de la filière forêt-bois - Organismes de formation	Responsable – R	- Fibois AuRA	- Modules de formation réalisés : 100 journées stagiaire / an - 100 à 200 entreprises ciblées par an - Communication en continu afin de valoriser les actions réalisées à destination des professionnels de la filière (à travers la newsletter de Fibois AuRA, le site institutionnel, les réseaux sociaux, des campagnes d'emailing, les salons professionnels, etc.) - 2 à 5 OF accompagnés / an - une réunion annuelle des OF	- Compte personnel de formation ? - Dispositifs du Conseil Régional et des collectivités territoriales - Financements OPCO - Dispositifs France Travail et Agefiph - COEF Bois, EDEC (engagement de développement des compétences) - Up Fib (France 2030)	T4 2024 – T4 2027
		Acteur – A	- Interprofessions territoriales de Fibois - Entreprises de la filière forêt-bois - Acteurs de la formation et de l'emploi : organismes de formation professionnelle, OPCO, France Travail, missions locales, etc.			
		Consulté – C	- Administrations : DRAAF AURA, DREETS AURA - Collectivités locales : Région AURA, départements, communes, territoires intercommunaux - Organisations professionnelles et fédérations : FNB AURA, FNEDT, associations d'ETF, autres organisations			
		Informé – I	- Fibois France, autres Fibois régionaux			
2.2 Investiguer les modalités permettant aux entreprises qui le souhaitent de former leur personnel en interne.	- Stagiaires, apprentis - Nouveaux collaborateurs (adultes sans emploi, en reconversion, autre) et collaborateurs en poste - Entreprises de la filière forêt-bois	Responsable – R	- Fibois AuRA	- Recueil des avis et des pistes de solutions auprès des acteurs de l'emploi, de la formation et de l'économie - 2 à 3 communications par an sur les enjeux de ressources humaines et d'intégration des collaborateurs au sein de l'entreprise, à destination des professionnels de la filière (à travers la newsletter de Fibois AuRA, le site institutionnel, les réseaux sociaux, des campagnes d'emailing, les salons professionnels, etc.)	- COEF Bois, EDEC (engagement de développement des compétences) - Région AURA, Pack Relocalisation, « Former mes salariés »	T1 2025 – T4 2027
		Acteur – A	- Interprofessions territoriales de Fibois - Entreprises de la filière forêt-bois (chef d'entreprise et salariés) - Acteurs de la formation et de l'emploi : organismes de formation professionnelle, OPCO, France Travail, missions locales, etc.			
		Consulté – C	- Administrations : DRAAF AURA, DREETS AURA - Collectivités locales : Région AURA, départements, communes, territoires intercommunaux - Organisations professionnelles et fédérations : FNB AURA, FNEDT, associations d'ETF, autres organisations			
		Informé – I	- Fibois France, autres Fibois régionaux			
2.3 Promouvoir la diversification sociale et de genre des métiers.	- Entreprises de la filière forêt-bois	Responsable – R	- Fibois AuRA	- Participation aux travaux lancés sur ce sujet au sein de la filière, en continu, sur toute la durée du contrat (par exemple les travaux du groupe de travail sur la féminisation des métiers lancés par le COEF Bois) - 1 000 à 2 000 entreprises ciblées par des communications spécifiques sur la	- Conseil départemental de la Drôme, « Promouvoir la filière forêt-bois auprès du grand public » - COEF Bois, groupe de travail sur la féminisation des métiers	T1 2025 – T4 2027
		Acteur – A	- Interprofessions territoriales de Fibois - Entreprises de la filière forêt-bois - Administrations : DRAAF AURA, DREETS AURA - Région AURA			
		Consulté – C	- Acteurs de la formation et de l'emploi : organismes de formation professionnelle, OPCO, France Travail,			

			missions locales, etc. - Organisations professionnelles et fédérations : FNB AURA, FNEDT, associations d'ETF, autres organisations	question (résultats de travaux réalisés, d'études, d'initiatives ou de projets)		
		Informé – I	- Fibois France, autres Fibois régionaux			
2.4 Accompagner à la transmission et à la reprise d'entreprise.	- Chefs d'entreprise - Jeunes cadres en reconversion	Responsable – R	- Fibois AuRA	- 2 à 5 sessions d'information - Communication en continu sur les actions réalisées à destination des professionnels de la filière (à travers la newsletter de Fibois AuRA, le site institutionnel, les réseaux sociaux, des campagnes d'emailing, les salons professionnels, etc.)	- Dispositifs BPI et CCI d'AURA - Région AURA, Pack Relocalisation, « Conseil performance entreprises »	T1 2025 – T4 2027
		Acteur – A	- Interprofessions territoriales de Fibois - Acteurs de la formation et de l'emploi : organismes de formation professionnelle, OPCO, France Travail, missions locales, etc.			
		Consulté – C	- Administrations : DRAAF AURA, DREETS AURA - Collectivités locales : Région AURA, départements, communes, territoires intercommunaux - Financeurs : BPI, CCI d'AURA			
		Informé – I	- Entreprises de la filière forêt-bois - Fibois France, autres Fibois régionaux - Organisations professionnelles et fédérations			

OBJECTIF N°1 : ACCROÎTRE L'ATTRACTIVITÉ ET LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS

ACTION N°3 : DÉVELOPPER L'INNOVATION ET LA MODERNISATION DES ENTREPRISES

Description de l'action	Cibles et principaux bénéficiaires	Acteurs impliqués et partenaires associés		Indicateurs de suivi	Dispositifs disponibles	Calendrier
3.1 Identifier et partager les projets innovants et de modernisation qui émergent au sein de la filière (propriétaires forestiers, entreprises de l'amont et de l'aval, maîtres d'œuvre, écoles et centres de formation, etc.).	- Entreprises de la filière forêt-bois	Responsable – R	- Fibois AuRA - Xylofutur <i>Remarque : à modifier si besoin à l'issue d'une clarification du périmètre d'intervention de chaque acteur</i>	- 20 à 30 projets de modernisation identifiés par an et partagés aux entreprises de la filière (via des communications, des réunions, des salons, etc.)	- Région AURA, FEADER, « Porter un Projet Européen d'Innovation (agri-forêt) – PEI »	T4 2024 – T4 2027
		Acteur – A	- Interprofessions territoriales de Fibois - Organisations professionnelles et fédérations - Financeurs : BPI, CCI d'AURA, ADEME - Administrations : DRAAF AURA, DREETS AURA, DREAL AURA - Collectivités locales : Région AURA, Métropole de Lyon, départements, communes, territoires intercommunaux			
		Consulté – C	- Autres pôles de compétitivité - Centres techniques et de recherche : CERIBOIS, FCBA, laboratoires de recherche			
		Informé – I	- Entreprises de la filière forêt-bois			
3.2 Participer aux événements dédiés à l'innovation au sein de la filière (colloques, concours...).	- Acteurs de l'événementiel (salons, forums, colloques...)	Responsable – R	- Fibois AuRA - Xylofutur <i>Remarque : à modifier si besoin à l'issue d'une clarification du périmètre d'intervention de chaque acteur</i>	- Participation en continu aux événements dédiés à l'innovation au sein de la filière à l'échelle régionale et nationale (a minima 1 événement par an) - Communication en continu sur les actions réalisées à destination des professionnels de la filière (à travers la newsletter de Fibois AuRA, le site institutionnel, les réseaux sociaux, des campagnes d'emailing, les salons professionnels, etc.)		T4 2024 – T4 2027
		Acteur – A	- Interprofessions territoriales de Fibois - Entreprises de la filière forêt-bois			
		Consulté – C	- Autres pôles de compétitivité - Centres techniques et de recherche : CERIBOIS, FCBA, laboratoires de recherche - Administrations : DRAAF AURA, DREETS AURA, DREAL AURA - Collectivités locales : Région AURA, Métropole de Lyon, départements, communes, territoires intercommunaux			
		Informé – I	- Organisations professionnelles et fédérations			
3.3 En lien avec les pôles de	- Entreprises de la	Responsable – R	- Fibois AuRA	- 3 à 6 entreprise(s) mises en relation par	- ADEME, « Industrialisation	

compétitivité, mettre en relation les entreprises de la filière avec les centres de recherche et accompagner les entreprises de la filière à constituer un dossier en réponse à un appel à projets collaboratif.	filière forêt-bois		- Xylofutur <i>Remarque : à modifier si besoin à l'issue d'une clarification du périmètre d'intervention de chaque acteur</i>	an avec des centres techniques et/ou de recherche - 5 à 10 entreprises accompagnées par an sur des dossiers de réponse à un appel à projets collaboratif - Communication en continu sur les actions réalisées à destination des professionnels de la filière	Performante des Produits Bois » (IPPB) - Région AURA, FEADER, « Être accompagné dans mon projet Industrie du Futur » - Département de la Drôme, « Innover dans la filière Bois », « Investir dans mon entreprise de la filière forêt bois » - France 2030, « Transformer les PME par l'innovation », tout autre dispositif jugé pertinent - MASA, Appels à projets « ADEV Bois » - Conseil départemental de la Savoie, « Aider les entreprises à se moderniser : Petits investissements des Entreprises de Travaux Forestiers » - BPI France, Prêt filière bois	
		Acteur – A	- Interprofessions territoriales de Fibois - Autres pôles de compétitivité - SATT (sociétés d'accélération de transfert de technologies) - Centres techniques et de recherche : CERIBOIS, FCBA, laboratoires de recherche			
		Consulté – C	- Administrations : DRAAF AURA, DREETS AURA, DREAL AURA - Collectivités locales : Région AURA, Métropole de Lyon, départements, communes, territoires intercommunaux			
		Informé – I	- Organisations professionnelles et fédérations			
3.4 Accompagner les entreprises dans leur projet d'investissement et/ou de modernisation.	- Entreprises de la filière forêt-bois	Responsable – R	- Fibois AuRA	- 15 à 30 entreprises accompagnées par an dans leur projet d'investissement et/ou de modernisation - Communication en continu sur les actions réalisées à destination des professionnels de la filière	- ADEME, « Industrialisation Performante des Produits Bois » (IPPB) et « Entreprises de Sylviculture Performantes et Résilientes » (ESPR) - MASA, « Graines&Plants » - Région AURA, Plan forêt-bois 2023-2027, FEADER, « Investir dans mon entreprise forestière » - Région AURA, Plan forêt-bois 2023-2027, FEADER, « Investir dans ma scierie » - Région AURA, Plan forêt-bois 2023-2027, FEADER,	T1 2025 – T4 2027
		Acteur – A	- Interprofessions territoriales de Fibois - Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises - Xylofutur et autres pôles de compétitivité - Centres techniques et de recherche : CERIBOIS, FCBA, laboratoires de recherche			
		Consulté – C	- Administrations : DRAAF AURA, DREETS AURA, DREAL AURA - Collectivités locales : Région AURA, Métropole de Lyon, départements, communes, territoires intercommunaux			
		Informé – I	- Organisations professionnelles et fédérations			

					« Investir dans mon entreprise de seconde transformation bois »	
--	--	--	--	--	---	--

OBJECTIF N°1 : ACCROÎTRE L'ATTRACTIVITÉ ET LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS

ACTION N°4 : SOUTENIR ET VALORISER LES ENTREPRISES ETF

Description de l'action	Cibles et principaux bénéficiaires	Acteurs impliqués et partenaires associés		Indicateurs de suivi	Dispositifs disponibles	Calendrier
4.1 Poursuivre l'accompagnement à la création d'entreprise des ETF.	- ETF (indépendants, chefs d'entreprise, salariés) - Chefs d'entreprise souhaitant reprendre une activité	Responsable – R	- Fibois AuRA	- 20 à 30 accompagnements par an - Communication en continu sur les actions réalisées à destination des professionnels de la filière (à travers la newsletter de Fibois AuRA, le site institutionnel, les réseaux sociaux, des campagnes d'emailing, les salons professionnels, etc.)	- Conseil départemental de Savoie, « Aider les entreprises à se moderniser : Petits investissements des Entreprises de Travaux Forestiers » - Conseil départemental de la Haute-Savoie, « Subvention aux petits investissements des Entreprises de Travaux Forestiers en complément du Plan Régional » - Région AURA, Plan forêt-bois 2023-2027, « Investir dans mon entreprise de travaux forestiers manuels », « Maintenir une exploitation par câble forestier » - Région AURA, Plan forêt-bois 2023-2027, FEADER, « Investir dans mon entreprise forestière » - Aide à la création ou à la reprise d'une entreprise (ACRE) - BPI, prêts, garanties, accompagnement sur-mesure - CCI d'AURA, accompagnements spécifiques - COP régionale, « Développement transversal des ETF »	T4 2024 – T4 2027
		Acteur – A	- Interprofessions territoriales de Fibois - Acteurs de la formation et de l'emploi : organismes de formation professionnelle, OPCO, France Travail, missions locales - Collectivités locales : Région AURA, Métropole de Lyon, départements, communes, territoires intercommunaux - Financeurs : BPI, CCI d'AURA - FNEDT, associations d'ETF			
		Consulté – C	- Fibois France et autres Fibois régionaux			
		Informé – I	- Organisations professionnelles et fédérations - Administrations : DRAAF AURA, DREETS AURA, DREAL AURA - Entreprises de la filière forêt-bois			

4.2 Améliorer les compétences de gestion d'entreprise et de négociation des ETF.	- ETF (indépendants, chefs d'entreprise, salariés)	Responsable – R	- Fibois AuRA	- 10 à 20 ETF (indépendants, chefs d'entreprise, salariés) formés par an - Communication en continu sur les actions réalisées à destination des professionnels de la filière (à travers la newsletter de Fibois AuRA, le site institutionnel, les réseaux sociaux, des campagnes d'emailing, les salons professionnels, etc.) - réaliser et diffuser les résultats de l'observatoire technico-économique	- <i>Voir supra.</i> - Région AURA, Plan forêt-bois 2023-2027, « Soutenir des programmes à ambition régionale »	T4 2024 – T4 2027
		Acteur – A	- Interprofessions territoriales de Fibois - FNEDT, associations d'ETF - Acteurs de la formation et de l'emploi : organismes de formation professionnelle, OPCO, France Travail, missions locales			
		Consulté – C	- Collectivités locales : Région AURA, Métropole de Lyon, départements, communes, territoires intercommunaux - Fibois France et autres Fibois régionaux			
		Informé – I	- Organisations professionnelles et fédérations - Administrations : DRAAF AURA, DREETS AURA, DREAL AURA - Entreprises de la filière forêt-bois			
4.3 Renforcer la visibilité et la représentation professionnelle des ETF sur le territoire régional au travers de l'animation territoriale.	- FNEDT, associations d'ETF - ETF	Responsable – R	- Fibois AuRA	- Participation des ETF et/ou représentants d'ETF aux réunions, événements, projets de la filière forêt-bois - 3 à 5 réunions ou rencontres organisées par an avec un panel d'ETF ou représentants professionnels - Communication en continu sur les actions réalisées	<i>Voir supra.</i>	T4 2024 – T4 2027
		Acteur – A	- Interprofessions territoriales de Fibois - FNEDT, associations d'ETF			
		Consulté – C	- Acteurs des territoires : ONF, CNPF AURA, PNR - Organisations professionnelles et fédérations			
		Informé – I	- Administrations : DRAAF AURA, DREETS AURA, DREAL AURA - Collectivités locales : Région AURA, Métropole de Lyon, départements, communes, territoires intercommunaux - Entreprises de la filière forêt-bois			

OBJECTIF N°2 : SOUTENIR LES MARCHÉS ET LES FILIÈRES CONTRIBUANT À LA VALORISATION DES BOIS DES MASSIFS RÉGIONAUX
ACTION N°5 : RENFORCER LA PRESCRIPTION DES BOIS LOCAUX DANS LES MARCHES PUBLICS ET PRIVÉS

Description de l'action	Cibles et principaux bénéficiaires	Acteurs impliqués et partenaires associés		Indicateurs de suivi	Dispositifs disponibles	Calendrier
5.1 Prescrire tous les bois locaux disponibles (y compris les très gros bois et les bois de crise/dépérissant) auprès des maîtres d'œuvre et des maîtres d'ouvrage, publics et privés dans les marchés de la construction, de la réhabilitation et de la rénovation, mettre en visibilité l'offre des entreprises.	- Propriétaires forestiers privés et publics - Entreprises de la filière forêt-bois - MOA publique : élus, techniciens, agents des collectivités, etc. - MOA privée : promotion, particuliers, bailleurs sociaux, secteurs agricoles et industriels, etc. - MOE : architectes, Architectes Bâtiments de France, ingénieurs génie civil, bureaux d'études, bureaux de contrôle, etc. - Futurs prescripteurs : écoles d'architecture, Compagnons du Devoir, etc. - Signataires du Pacte bois-biosourcés	Responsable – R	- Fibois AuRA	- Participation aux événements dédiés à la construction, réhabilitation, rénovation bois tels que les salons professionnels - 4 interventions par an dans des écoles d'architecture - 4 communications par an ciblées vers les maîtres d'œuvre de la région AuRA - 4 rendez-vous par an avec des élus locaux afin de les sensibiliser sur le sujet - Actions de valorisation du guide et du site internet <i>Bois d'ici</i>	- Région AURA, Plan forêt-bois 2023-2027, « Construire ou rénover un bâtiment avec du bois local » - Conseil départemental de la Drôme, « Développer des actions en faveur de la filière forêt-bois », « Développer la construction bois par le levier de la commande publique » - ADEME, « Industrialisation Performante des Produits Bois » (IPPB) - Bonus DETR pour utilisation de bois certifiés (BDA, BTMC, ...) dans les bâtiments publics - France Bois Forêt, « FBF pour notre patrimoine » - BPI France, « Fonds Bois III », « Développer la filière bois et matériaux biosourcés »	T4 2024 – T4 2027
		Acteur – A	- Interprofessions territoriales de Fibois - Organisations professionnelles et fédérations : Fibois France et autres Fibois régionaux, France Bois Forêt (FBF), FNB AURA, Fransylva AURA, COFOR AURA, Sylv'ACCTES, FNEDT, associations d'ETF et de transporteurs de bois, coopératives, Union des Industriels et Constructeurs Bois et biosourcés (UICB), autres organisations - Administrations et organismes associés : DRAAF AURA, DREETS AURA, DREAL AURA, ADEME, Préfectures - Collectivités locales : Région AURA, Métropole de Lyon, départements, communes, territoires intercommunaux - Autres partenaires : Conseil de l'ordre des architectes, Ville & Aménagement Durable, Cluster Eco-Bâtiment			
		Consulté – C	- Acteurs des territoires : ONF, CNPF AURA, PNR - Centres techniques : CERIBOIS, FCBA			
		Informé – I	- Autres partenaires : CAPEB AURA, Fédération du Bâtiment, SCOP BTP, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), réseaux professionnels, etc.			
5.2 Identifier les leviers et les freins des entreprises régionales dans le	- Entreprises de charpente/construction en bois	Responsable – R	- Fibois AuRA	- 1 réunion avec un panel d'entreprises régionales pertinentes et des représentants de la MOA et MOE afin		2025
		Acteur – A	- Interprofessions territoriales de Fibois			
		Consulté – C	- MOA publique : élus, techniciens, agents des			

développement de la façade ossature bois (FOB).	- Entreprises de la filière forêt-bois		collectivités, etc. - MOA privée : promoteurs, particuliers, bailleurs sociaux, secteurs agricoles et industriels, etc. - MOE : architectes, Architectes Bâtiments de France, ingénieurs génie civil, bureaux d'études, bureaux de contrôle, etc. - Organisations professionnelles et fédérations : Fibois France et autres Fibois régionaux, FNB AURA, autres organisations	d'identifier les leviers et les freins dans le développement de la façade ossature bois - 1 veille sur la FOB (actualités, atouts et faiblesses, menaces et opportunités...) - 1 communication synthétisant les éléments de veille à destination des professionnels de la filière (à travers la newsletter de Fibois AuRA, le site institutionnel, les réseaux sociaux, des campagnes d'emailing, les salons professionnels, etc.)		
		Informé – I	- Administrations : DRAAF AURA, DREETS AURA, DREAL AURA - Collectivités locales : Région AURA, départements, communes, territoires intercommunaux - Centres techniques : CERIBOIS, FCBA - Xylofutur et pôles de compétitivité - Autres partenaires : CAPEB AURA, Fédération du Bâtiment, SCOP BTP, CAUE, Ville & Aménagement Durable, Cluster Eco-Bâtiment, réseaux professionnels, etc.			
5.3 Partager avec les services de l'Etat les informations permettant d'instruire de potentielles évolutions normatives facilitant l'usage des très gros bois et des bois de crise dans les marchés de la construction, de la réhabilitation et de la rénovation.	- Administrations : DRAAF AURA, DREETS AURA, DREAL AURA	Responsable – R	- Fibois AuRA	- 1 information par an aux services de l'Etat à partir d'un travail d'auditions des interlocuteurs clefs (entreprises, MOE, centres techniques...)		T1 2025 – T4 2027
		Acteur – A	- Interprofessions territoriales de Fibois			
		Consulté – C	- Centres techniques : FCBA, CERIBOIS - MOE : architectes, architectes Bâtiments de France, ingénieurs génie civil, bureaux d'études, bureaux de contrôle, etc. - MOA publique : élus, techniciens, agents des collectivités, etc. - MOA privée : promotion, particuliers, bailleurs sociaux, secteurs agricoles et industriels, etc. - FNB AURA - Collectivités locales : Région AURA - Xylofutur et autres pôles de compétitivité			
		Informé – I	- Autres partenaires : CAPEB AURA, Fédération du Bâtiment, SCOP BTP, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), Ville & Aménagement Durable, Cluster Eco-Bâtiment, réseaux professionnels, etc. - Entreprises de la filière forêt-bois			

ACTION N°6 : IDENTIFIER LES FREINS ET LES LEVIERS DE DÉVELOPPEMENT DES FEUILLUS

Description de l'action	Cibles et principaux bénéficiaires	Acteurs impliqués et partenaires associés		Indicateurs de suivi	Dispositifs disponibles	Calendrier
6.1 Partager les connaissances relatives aux essences feuillues (propriétés techniques et principales caractéristiques, difficultés à mobiliser la ressource, filières de destination, cas d'usages, innovations en cours, entreprises clefs, etc.) auprès des maîtres d'œuvre et des entreprises de la 1 ^e et de la 2 ^e transformation.	- Entreprises de la 1 ^e et de la 2 ^e transformation - MOE : architectes, Architectes Bâtiments de France, ingénieurs génie civil, bureaux d'études, bureaux de contrôle, etc.	Responsable – R	- Fibois AuRA	- 1 note de synthèse de l'état des connaissances actuelles sur les essences feuillues, à l'échelle nationale puis régionale - 3 communications par an sur les essences feuillues (actualités, données économiques, forces et faiblesses, menaces et opportunités...) à destination des professionnels de la filière (à travers la newsletter de Fibois AuRA, le site institutionnel, les réseaux sociaux, des campagnes d'emailing, les salons professionnels, etc.)	- IPPB - Projet « Feuillus Choc » porté par le FCBA - Projet « CBF22 » ou Critt Bois porté par le FCBA	T1 2025 - T4 2027
		Acteur – A	- Interprofessions territoriales de Fibois - Xylofutur et autres pôles de compétitivité - Organisations professionnelles et fédérations : Fibois France et autres Fibois régionaux (notamment Fibois IDF), France Bois Forêt (FBF), FNB AURA, Fransylva AURA, COFOR AURA, Sylv'ACCTES, Syndicat National des Pépiniéristes Forestiers (SNPF), FNEDT, associations d'ETF et de transporteurs de bois, coopératives, autres organisations - Acteurs des territoires : ONF, CNPF AURA, PNR - Centres techniques et de recherche : FCBA, CERIBOIS, autres centres de recherche			
		Consulté – C	- Administrations et organismes associés : DRAAF AURA, DREETS AURA, DREAL AURA, ADEME - Collectivités locales : Région AURA, départements, communes, territoires intercommunaux			
		Informé – I	- Entreprises de la filière forêt-bois - Autres partenaires : CAPEB AURA, Fédération du Bâtiment, SCOP BTP, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), Ville & Aménagement Durable, Cluster Eco-Bâtiment, réseaux professionnels, Union des Industriels et Constructeurs Bois et biosourcés (UICB), France expérimentation, etc.			
6.2 Identifier et accompagner les projets innovants conduits sur les feuillus en partenariat avec Xylofutur, les centres de recherches et les entreprises à l'échelle nationale et européenne.	- Entreprises de la filière forêt-bois	Responsable – R	- Fibois AuRA - Xylofutur et autres pôles de compétitivité	- 1 à 3 projets accompagné(s) durant la période 2024-2027 - Communications valorisant l'accompagnement des projets et les principaux enseignements retirés	- IPPB - Région AURA, FEADER, « Porter un Projet Européen d'Innovation (agri-forêt) – PEI » - Projet « Feuillus Choc » porté par le FCBA - Projet « CBF22 » ou Critt Bois porté par le FCBA	T1 2025 – T4 2027
		Acteur – A	- Interprofessions territoriales de Fibois - Centres techniques : FCBA, CERIBOIS, centres de recherche - Administrations et organismes associés : DRAAF AURA, DREETS AURA, DREAL AURA, ADEME - Collectivités locales : Région AURA, départements, communes, territoires intercommunaux			

		Consulté – C	- Organisations professionnelles et fédérations :			
		Informé – I	- Acteurs des territoires : ONF, CNPF AURA, PNR			
6.3 Accompagner des projets collaboratifs à l'échelle nationale avec plusieurs Fibois régionaux et en y associant des entreprises régionales.	- Entreprises de la filière forêt-bois	Responsable – R	- Fibois AuRA	- 2 à 5 projets accompagnés durant la période 2024-2027	<i>Voir supra.</i>	T1 2025 – T4 2027
		Acteur – A	- Interprofessions territoriales de Fibois - Fibois France et autres Fibois régionaux			
		Consulté – C	- Organisations professionnelles et fédérations			
		Informé – I	- Administrations et organismes associés : DRAAF AURA, DREETS AURA, DREAL AURA, ADEME - Collectivités locales : Région AURA, départements, communes, territoires intercommunaux			

OBJECTIF N°2 : SOUTENIR LES MARCHÉS ET LES FILIÈRES CONTRIBUANT À LA VALORISATION DES BOIS DES MASSIFS RÉGIONAUX
ACTION N°7 : PROMOUVOIR LA COMPLÉMENTARITÉ ENTRE BOIS D'ŒUVRE, BOIS ENERGIE, BIOMASSE

Description de l'action	Cibles et principaux bénéficiaires	Acteurs impliqués et partenaires associés		Indicateurs de suivi	Dispositifs disponibles	Calendrier
7.1 Promouvoir le bois énergie et assurer le suivi de la ressource et des usages en la matière, dans le respect de la complémentarité des usages	- Entreprises de bois énergie	Responsable – R	- Fibois AuRA	- 1 édition annuelle des résultats de l'observatoire du bois énergie et 1 communication ciblée aux entreprises et partenaires concernés - 1 rencontre annuelles des acteurs professionnels du bois énergie	- Aides de l'ADEME : → « Biomasse Chaleur pour l'Industrie du Bois » → « Biomasse, Chaleur, Industrie, Agriculture et Tertiaire » → « Fonds Chaleur » → « Fonds Air Bois » → « Études de faisabilité des projets de chaufferie biomasse » → « Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la mise en place d'une chaufferie biomasse » → « Aide à l'investissement de l'offre industrielle des énergies renouvelables » → « Contrat Chaleur renouvelable » - Région AURA, « Être accompagné pour développer mon projet de production d'énergie renouvelable » - SIEL-Territoire d'énergie Loire, « Être accompagné pour son projet de Bois-Énergie » - ALEC, « Se faire accompagner sur les thématiques énergie et climat » - BPI, Prêt Région Energie AURA	T1 2025 – T4 2027
		Acteur – A	- Interprofessions territoriales de Fibois - ADEME			
		Consulté – C	- Comité Stratégique Bois Energie (CSBE)⁹ - Comité Interprofessionnel du Bois-Énergie (CIBE)¹⁰ - Xylofutur et autres pôles de compétitivité - Administrations: DRAAF AURA, DREETS AURA, DREAL AURA			
		Informé – I	- Organisations professionnelles et fédérations - Acteurs des territoires : ONF, CNPF AURA, PNR - Collectivités locales : Région AURA, départements, communes, territoires intercommunaux - Entreprises de la filière forêt-bois - Autres partenaires : agence locale de l'énergie et du climat (ALEC), espace info énergie (EIE)			

⁹ Il rassemble les forestiers, les producteurs de bois énergie, les exploitants de chauffage, les collectivités territoriales, les organisations professionnelles, les fédérations et les petites entreprises, etc. Il constitue un espace de dialogue et de construction de la filière bois énergie à l'échelle régionale.

¹⁰ Il rassemble des entreprises, des maîtres d'ouvrage publics et privés, des professionnels de la filière bois et du monde de l'énergie. Il a pour mission de coordonner et d'accompagner les acteurs du chauffage collectif et industriel au bois afin de professionnaliser les pratiques, établir des règles, promouvoir les chaufferies auprès des décideurs publics et privés, etc.

7.2 Inscrire la filière forêt-bois d'AURA dans la déclinaison régionale de la stratégie nationale de mobilisation de la biomasse et contribuer aux missions de la cellule biomasse régionale.	- Entreprises de la filière forêt-bois	Responsable – R	- DRAAF AURA	- 1 participation par an a minima aux travaux / réunions de la cellule biomasse régionale - 1 communication par an sur ce sujet à destination des professionnels de la filière (à travers la newsletter de Fibois AuRA, le site institutionnel, les réseaux sociaux, des campagnes d'emailing, les salons professionnels, etc.)	<i>Voir supra.</i>	T1 2025 – T4 2027
		Acteur – A	- Fibois AuRA et interprofessions territoriales			
		Consulté – C	- Administrations et organismes associés : DREETS AURA, DREAL AURA, ADEME, SGAR AURA - Région AURA			
		Informé – I	- Comité Stratégique Bois Energie - Comité Interprofessionnel du Bois-Énergie - Organisations professionnelles et fédérations - Autres collectivités locales : départements, communes, territoires intercommunaux - Autres partenaires : agence locale de l'énergie et du climat (ALEC), espace info énergie (EIE)			

OBJECTIF N°2 : SOUTENIR LES MARCHÉS ET LES FILIÈRES CONTRIBUANT À LA VALORISATION DES BOIS DES MASSIFS RÉGIONAUX
ACTION N°8 : ENTRER DANS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Description de l'action	Cibles et principaux bénéficiaires	Acteurs impliqués et partenaires associés		Indicateurs de suivi	Dispositifs disponibles	Calendrier
8.1 Réaliser une cartographie des acteurs de la collecte de déchets et développer les filières de valorisation des déchets de bois (collecte, tri, valorisation des déchets de bois).	- Entreprises de la filière forêt-bois - Filières de destination des déchets de bois (matière, énergétique, agricole...)	Responsable – R	- Fibois AuRA	- 1 à 2 rencontres organisées par an entre les entreprises de la filière forêt-bois et les acteurs des filières de valorisation des déchets et de recyclage - Communications sur les enseignements issus de ces rencontres, partage des connaissances sur les filières de valorisation des déchets et de recyclage (par exemple l'étude GDBAT menée par FCBA) à destination des professionnels de la filière (à travers la newsletter de Fibois AuRA, le site institutionnel, les réseaux sociaux, des campagnes d'emailing, les salons professionnels, etc.)	- Commission européenne, « Accélérer le processus d'innovation et le développement de solutions biosourcées innovantes » - ADEME, « Industrialisation Performante des Produits Bois » (IPPB)	T4 2024 – T4 2027
		Acteur – A	- Interprofessions territoriales de Fibois - Acteurs des filières de valorisation des déchets et de recyclage			
		Consulté – C	- Administrations et organismes associés : DRAAF AURA, DREETS AURA, DREAL AURA, ADEME - Collectivités locales : Région AURA, départements, communes, territoires intercommunaux - Acteurs des territoires : ONF, CNPF AURA, PNR			
		Informé – I	- Organisations professionnelles et fédérations - Xylofutur et autres pôles de compétitivité			
8.2 Promouvoir le réemploi du bois dans la construction.	- Entreprises de construction de bois	Responsable – R	- Fibois AuRA	- 5 à 10 visites de projets de réemploi du bois dans la construction - Participation à 10 à 15 réunions ou événements sur le sujet - 5 à 10 communications par an sur le sujet à destination des professionnels de la filière (à travers la newsletter de Fibois AuRA, le site institutionnel, les réseaux sociaux, des campagnes d'emailing, les salons professionnels, etc.) - 3 à 5 projets (travaux et marchés publics) par an accompagnés avec une intégration de matériaux de déconstruction - Communications valorisant l'accompagnement des projets et les principaux enseignements retirés	- Conseil départemental de la Drôme, « Développer des actions en faveur de la filière forêt-bois », « Développer la construction bois par le levier de la commande publique » - ADEME, « Industrialisation Performante des Produits Bois » (IPPB) - France Bois Forêt, « FBF pour notre patrimoine » - BPI France, « Fonds Bois III », « Développer la filière bois et matériaux biosourcés » - Région AURA, Projet d'accord de filière (Direction de l'économie)	T4 2024 – T4 2027
		Acteur – A	- Interprofessions territoriales de Fibois - Région AURA - MOA publique : élus, techniciens, agents des collectivités, etc. - MOA privée : promotion, particuliers, bailleurs sociaux, secteurs agricoles et industriels, etc. - MOE : architectes, Architectes Bâtiments de France, ingénieurs génie civil, bureaux d'études, bureaux de contrôle, etc. - Futurs prescripteurs : écoles d'architecture, Compagnons du Devoir, etc. - Autres partenaires : CAPEB, Fédération du Bâtiment			
		Consulté – C	- Acteurs des filières de valorisation des déchets et de recyclage - Centres techniques : CERIBOIS, FCBA - Xylofutur et autres pôles de compétitivité - Organisations professionnelles : Fibois France et autres Fibois régionaux, France Bois Forêt (FBF),			

			FNB AURA, Fransylva AURA, Union des Industriels et Constructeurs Bois et biosourcés (UICB), COFOR AURA, FNEDT, associations d'ETF et de transporteurs de bois, coopératives, autres organisations			
		Informé – I	- Administrations et organismes associés : DRAAF AURA, DREETS AURA, DREAL AURA, ADEME - Collectivités locales : départements, communes, territoires intercommunaux - Acteurs des territoires : ONF, CNPF AURA, PNR - Signataires du Pacte bois-biosourcés			

OBJECTIF N°3 : ANTICIPER ET ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES
ACTION N°9 : PRESCRIRE LES BOIS DÉPÉRISSANTS ET BOIS DE CRISE, DÉVELOPPER LEUR ACCEPTABILITÉ

Description de l'action	Cibles et principaux bénéficiaires	Acteurs impliqués et partenaires associés		Indicateurs de suivi	Dispositifs disponibles	Calendrier
9.1 Communiquer largement auprès des acteurs de la filière forêt-bois sur les usages des bois de crise et déperissants, rassurer sur leurs propriétés techniques, faire connaître les réalisations architecturales et promouvoir l'enjeu climatique et écologique afférent.	- Propriétaires forestiers privés et publics - Entreprises de la filière forêt-bois - MOA publique : élus, techniciens, agents des collectivités, etc. - MOA privée : promoteurs, particuliers, bailleurs sociaux, secteurs agricoles et industriels, etc. - MOE : architectes, Architectes Bâtiments de France, ingénieurs génie civil, bureaux d'études, bureaux de contrôle, etc. - Futurs prescripteurs : écoles d'architecture, Compagnons du Devoir, etc. - Signataires du Pacte bois-biosourcés	Responsable – R	- Fibois AuRA - Interprofessions territoriales de Fibois - Organisations professionnelles et fédérations : Fibois France et autres Fibois régionaux, France Bois Forêt (FBF), FNB AURA, Fransylva AURA, COFOR AURA, Sylv'ACCTES, FNEDT, associations d'ETF et de transporteurs de bois, coopératives, Union des Industriels et Constructeurs Bois et biosourcés (UICB), autres organisations - Acteurs des territoires : ONF, CNPF AURA, PNR - Administrations et organismes associés : DRAAF AURA, DREETS AURA, DREAL AURA, ADEME - Collectivités locales : Région AURA, Métropole de Lyon, départements, communes, territoires intercommunaux	- 5 à 10 communications par an sur le sujet à destination des professionnels de la filière (à travers la newsletter de Fibois AuRA, le site institutionnel, les réseaux sociaux, des campagnes d'emailing, les salons professionnels, etc.) - 1 000 à 2 000 professionnels de la filière forêt-bois ciblés par an - 5 à 10 partenaires impliqués par an - Actions de communication en continu sur le bois construction	- MASA, Plan national d'action sur les scolytes et le « bois de crise » ¹¹ - ADEME, « Industrialisation Performante des Produits Bois » (IPPB) ¹² - Fonds pérenne « renouvellement forestier » - Région AURA, Plan forêt-bois 2023-2027, « Construire ou rénover un bâtiment avec du bois local », « Soutenir des programmes à ambition régionale »	T4 2024 – T4 2027
		Acteur – A				
		Consulté – C	- Centres techniques : CERIBOIS, FCBA - Xylofutur et autres pôles de compétitivité			
		Informé – I	- Autres partenaires : CAPEB AURA, Fédération du Bâtiment, SCOP BTP, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), Ville & Aménagement Durable, Cluster Eco-Bâtiment, réseaux professionnels, etc.			

¹¹ Par exemple, transmettre les outils, connaissances, résultats issus des points « 4.2. Mettre en place des études et des démarches filière pour mieux se préparer aux futures crises » et « 4.3 Mieux faire connaître au grand public la nécessité de renouveler les forêts dans un contexte de changement climatique ».

¹² Notamment l'axe 1 « valorisation des ressources bois issues de peuplements sous-exploités, sinistrés, déperissants et/ou vulnérables aux effets du changement climatique ».

9.2 Créer un lieu d'échange à l'échelle régionale afin d'identifier avec l'ensemble des acteurs des leviers de réponse en matière de mobilisation, d'exploitation et de transformation des bois déperissants et de crise.	- Entreprises de la filière forêt-bois	Responsable – R	- Fibois AuRA	- Réunions organisées au sein du GT Approvisionnement de Fibois AuRA, en lien avec le comité régional de surveillance sanitaire - 200 à 300 entreprises de la filière forêt-bois ciblées par an - 5 à 10 partenaires impliqués par an		T1 2025
		Acteur – A	- Interprofessions territoriales de Fibois - Organisations professionnelles et fédérations : Fibois France et autres Fibois régionaux, France Bois Forêt (FBF), FNB AURA, Fransylva AURA, COFOR AURA, Sylv'ACCTES, FNEDT, associations d'ETF et de transporteurs de bois, coopératives, Union des Industriels et Constructeurs Bois et biosourcés (UICB), autres organisations - Acteurs des territoires : ONF, CNPF AURA, PNR - Administrations et organismes associés : DRAAF AURA, DREETS AURA, DREAL AURA, ADEME - Collectivités locales : Région AURA, Métropole de Lyon, départements, communes, territoires intercommunaux - MOA publique et privée, MOE			
		Consulté – C	- Centres techniques : CERIBOIS, FCBA - Xylofutur et autres pôles de compétitivité			
		Informé – I	- Autres partenaires : CAPEB AURA, Fédération du Bâtiment, SCOP BTP, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), Ville & Aménagement Durable, Cluster Eco-Bâtiment, réseaux professionnels, etc. - Signataires du Pacte bois-biosourcés			
9.3 Identifier les dispositifs d'aide et de financement visant la mobilisation des bois déperissant et de crise et les promouvoir auprès des acteurs concernés.	- Entreprises de la filière forêt-bois	Responsable – R	- Fibois AuRA	- 2 à 4 communications par an sur le sujet à destination des professionnels de la filière (à travers la newsletter de Fibois AuRA, le site institutionnel, les réseaux sociaux, des campagnes d'emailing, les salons professionnels, etc.) - 1 000 à 2 000 professionnels de la filière forêt-bois ciblés par an	- MASA, Plan national d'action sur les scolytes et le « bois de crise » - Fonds pérenne, « renouvellement forestier » - France Bois Forêt, « FBF pour notre patrimoine » - Région AURA, Plan forêt-bois 2023-2027, « Construire ou rénover un bâtiment avec du bois local » - Contributions départementales	T1 2025
		Acteur – A	- Interprofessions territoriales de Fibois			
		Consulté – C	- Administrations et organismes associés : DRAAF AURA, DREETS AURA, DREAL AURA, ADEME - Collectivités locales : Région AURA, Métropole de Lyon, départements, communes, territoires intercommunaux - Financeurs : BPI, CCI d'AURA - Xylofutur et autres pôles de compétitivité - Organisations professionnelles et fédérations			
		Informé – I	- Acteurs des territoires : ONF, CNPF AURA, PNR			
OBJECTIF N°3 : ANTICIPER ET ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES						
ACTION N°10 : PARTAGER LES CONNAISSANCES ET LES RECHERCHES SUR LES EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, LES LEVIERS D'ADAPTATION						

Description de l'action	Cibles et principaux bénéficiaires	Acteurs impliqués et partenaires associés		Indicateurs de suivi	Dispositifs disponibles	Calendrier
10.1 Utiliser et renforcer les moyens de surveillance et de diagnostic du DSF et des outils existants afin de permettre aux acteurs concernés (CNPf AURA, ONF, coopératives...) d'identifier les peuplements vulnérables et de mettre en œuvre des stratégies de réponse (exemples : BioClimSol, ClimEssences, CIsyFE...).	- Département de la Santé des Forêts (DSF) de la DRAAF AURA - Acteurs des territoires : ONF, CNPF AURA, PNR - Coopératives	Responsable – R	- DRAAF AURA (DSF, SERFOB)	- 1 à 3 communication(s) par an sur les moyens / outils de surveillance et de diagnostic permettant d'identifier les peuplements vulnérables, à travers les canaux de communication des acteurs impliqués dans la mise en œuvre - 1 000 à 2 000 entreprises de la filière forêt-bois ciblées		T4 2024 – T4 2027
		Acteur – A	- ONF, CNPF AURA			
		Consulté – C	- Fibois AuRA et interprofessions territoriales - Propriétaires forestiers publics et privés - Organisations professionnelles et fédérations : autres Fibois régionaux, Fransylva AURA, COFOR AURA, Sylv'ACCTES, FNEDT, associations d'ETF et de transporteurs de bois, autres organisations - Administrations : DREETS AURA, DREAL AURA - Collectivités locales : Région AURA, départements, communes, Métropole de Lyon, territoires intercommunaux - Autres partenaires : RMT AFORCE, INRAE, IGN, FCBA, etc.			
		Informé – I	- Entreprises de la filière forêt-bois			
10.2 Partager aux entreprises de la 1e et de la 2e transformation l'état des connaissances sur la ressource forestière d'AURA actuelle et à venir (étude IGN-FCBA 2024 par exemple), les expertises et les analyses réalisées par les services de l'Etat (DRAAF AURA, DREETS AURA, DREAL AURA notamment) et la Région (Auvergne-Rhône-Alpes Energie Environnement...), sur les effets des changements climatiques et les leviers d'adaptation.	- Entreprises de la filière forêt-bois	Responsable – R	- Fibois AuRA	- 3 à 5 communications par an sur le sujet à destination des professionnels de la filière (à travers la newsletter de Fibois AuRA, le site institutionnel, les réseaux sociaux, des campagnes d'emailing, les salons professionnels, etc.) - 1 présentation par an sur le sujet lors du GT Approvisionnement de Fibois AuRA (état des connaissances sur la ressource forestière régionale, les effets des changements climatiques, les leviers de réponse identifiés par les pouvoirs publics...)		T4 2024 – T4 2027
		Acteur – A	- Interprofessions territoriales de Fibois - Administrations et organismes associés : DRAAF AURA (DSF, SERFOB), DREETS AURA, DREAL AURA, ADEME - Région AURA - Fédération du Bâtiment, CAPEB AURA			
		Consulté – C	- IGN, FCBA - Auvergne-Rhône-Alpes Energie			
		Informé – I	- Organisations professionnelles et fédérations : autres Fibois régionaux, FNB AURA, Fransylva AURA, COFOR AURA, Sylv'ACCTES, FNEDT, associations d'ETF et de transporteurs de bois, coopératives, Syndicat National des Pépiniéristes Forestiers (SNPF), autres organisations - Acteurs des territoires : ONF, CNPF AURA, PNR			

OBJECTIF N°3 : ANTICIPER ET ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES
ACTION N°11 : ACCOMPAGNER LES PÉPINIÉRISTES À RELEVER LES DÉFIS CLIMATIQUES

Description de l'action	Cibles et principaux bénéficiaires	Acteurs impliqués et partenaires associés		Indicateurs de suivi	Dispositifs disponibles	Calendrier
11.1 Réaliser un diagnostic approfondi du tissu économique régional des pépiniéristes afin d'identifier leurs forces et faiblesses ainsi que leur capacité à répondre aux défis climatiques (adaptation des essences, capacités de production de plants, etc.).	- Pépiniéristes forestiers	Responsable – R	- Fibois AuRA	- 1 étude / diagnostic sur les pépiniéristes forestiers en région AURA - 1 réunion entre Fibois AuRA et les partenaires identifiés comme acteurs afin d'évoquer l'étude et d'approfondir le contexte et les objectifs - Restitution des résultats du diagnostic aux professionnels de la filière (réunion publique, publications en ligne...)		2026
		Acteur – A	- Interprofessions territoriales de Fibois - Administrations : DRAAF AURA - Syndicat National des Pépiniéristes Forestiers			
		Consulté – C	- Organisations professionnelles et fédérations : Fibois France et autres Fibois régionaux, France Bois Forêt (FBF), FNB AURA, Fransylva AURA, COFOR AURA, Sylv'ACCTES, FNEDT, associations d'ETF et de transporteurs de bois, coopératives, autres organisations - Acteurs des territoires : ONF, CNPF AURA, PNR - Collectivités locales : Région AURA, Métropole de Lyon, départements, communes, territoires intercommunaux			
		Informé – I	- Entreprises de la filière forêt-bois - Administrations : DREETS AURA et DREAL AURA			
11.2 Renforcer les échanges entre forestiers et pépiniéristes, afin de partager les besoins prévisionnels respectifs tout en identifiant de nouvelles modalités de contractualisation.	- Pépiniéristes forestiers - Propriétaires forestiers privés et publics - ETF (indépendants, chefs d'entreprise, salariés)	Responsable – R	- Fibois AuRA	- 1 à 3 réunion(s) par an rassemblant des propriétaires forestiers publics et privés, des professionnels de l'amont et un panel de pépiniéristes forestiers de la région AURA		T1 2025 – T4 2027
		Acteur – A	- Interprofessions territoriales de Fibois - Syndicat National des Pépiniéristes Forestiers - Organisations professionnelles et fédérations : Fransylva AURA, COFOR AURA, Sylv'ACCTES, FNEDT, associations d'ETF et de transporteurs de bois, coopératives, autres organisations - Acteurs des territoires : ONF, CNPF AURA, PNR			
		Consulté – C	- Administrations : DRAAF AURA, DREETS AURA, DREAL AURA - Collectivités locales : Région AURA, Métropole de Lyon, départements, communes, territoires intercommunaux			
		Informé – I	- Entreprises de la filière forêt-bois			
11.3 Promouvoir les dispositifs d'accompagnement et les aides dédiées au	- Pépiniéristes forestiers - Propriétaires	Responsable – R	- Fibois AuRA	- 3 à 5 communications par an sur le sujet à destination des professionnels de la filière (à travers la newsletter de	- Fonds pérenne, « renouvellement forestier » - Label Bas Carbone	T1 2025 – T4 2027
		Acteur – A	- Interprofessions territoriales de Fibois - Syndicat National des Pépiniéristes Forestiers			

renouvellement des peuplements auprès des acteurs concernés.	forestiers privés publics - ETF (indépendants, chefs d’entreprise, salariés)		- Organisations professionnelles et fédérations : Fransylva AURA, COFOR AURA, Sylv'ACCTES, FNEDT, associations d'ETF et de transporteurs de bois, coopératives, autres organisations - Acteurs des territoires : ONF, CNPF AURA, PNR	Fibois AuRA, le site institutionnel, les réseaux sociaux, des campagnes d’emailing, les salons professionnels, etc.) - 3 à 5 communications ciblées à destination des pépiniéristes forestiers, des propriétaires forestiers privés, des ETF	- Reforest’action, aide à la plantation - Région AURA, Plan forêt bois 2023-2027, « Effectuer des travaux sylvicoles dans ma forêt » - Dispositifs départementaux d’aide au renouvellement forestier (exemple : « un arbre – un habitant » en Isère) - AAP « Graines&Plants » et ESPR	
11.4 Communiquer régulièrement aux services de l’Etat les recherches et les préconisations en matière de semences d’intérêt régional et sur d’éventuels ajustements des arrêtés MFR.	- Administrations : DRAAF AURA, DREETS AURA, DREAL AURA	Responsable – R	- Fibois AuRA	- 1 information par an aux services de l’Etat		T1 2025 – T4 2027
		Acteur – A	- Interprofessions territoriales de Fibois - Pépinieristes forestiers et Syndicat National des Pépinieristes Forestiers			
		Consulté – C	- Organisations professionnelles et fédérations : autres Fibois régionaux, Fransylva AURA, COFOR AURA, Sylv'ACCTES, FNEDT, associations d'ETF et de transporteurs de bois, coopératives, autres organisations - Acteurs des territoires : ONF, CNPF AURA, PNR			
		Informé – I	- Propriétaires forestiers privés et structures de regroupements - Collectivités locales : Région AURA, Métropole de Lyon, départements, communes, territoires intercommunaux			

OBJECTIF N°4 : AMÉLIORER L'IMAGE DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS ET VALORISER SES AMÉNITÉS
ACTION N°12 : SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC SUR LES RÔLES ESSENTIELS JOUÉS PAR LA FORÊT ET LA FILIÈRE FORÊT-BOIS

Description de l'action	Cibles et principaux bénéficiaires	Acteurs impliqués et partenaires associés		Indicateurs de suivi	Dispositifs disponibles	Calendrier
12.1 Participer aux campagnes de communication à grande échelle, porter un message commun sur le rôle de la forêt et de la filière en matière de préservation de la biodiversité, de lutte contre le changement climatique, de préservation des paysages, etc.	- Grand public - Médias	Responsable – R	- Fibois AuRA	- Participation à 1 campagne nationale par an - Participation aux événements grand public sur la forêt et le bois, en continu, durant toute la période du contrat (Journée Internationale de la Forêt, Semaine de l'industrie, Salons Bois, etc.) - Communication en continu sur les actions réalisées à destination des professionnels de la filière (à travers la newsletter de Fibois AuRA, le site institutionnel, les réseaux sociaux, des campagnes d'emailing, les salons professionnels, etc.)	- Conseil départemental de la Drôme, « Promouvoir la filière forêt-bois auprès du grand public » - Région AURA, Plan forêt-bois 2023-2027, « Soutenir des programmes à ambition régionale » - Dispositif « Vis ma vie de bûcheron » - Journée internationale des forêts - Nuit des forêts	T1 2025 – T4 2027
		Acteur – A	- Interprofessions territoriales de Fibois - Organisations professionnelles et fédérations : Fibois France et autres Fibois régionaux, France Bois Forêt (FBF), Fédération Nationale du Bois (FNB), Fransylva, Fédération Nationale des Communes Forestières de France (FNCOFOR), Sylv'ACCTES, Syndicat National des Pépiniéristes Forestiers (SNPF), FNEDT, associations d'ETF et de transporteurs de bois, coopératives, autres organisations - Acteurs des territoires : ONF, CNPF AURA, PNR - Associations environnementales, associations des chasseurs - Administrations et organismes associés : MASA/DRAAF AURA, DREETS AURA, DREAL AURA, ADEME			
		Consulté – C	- Collectivités locales : Région AURA, Métropole de Lyon, départements, communes, territoires intercommunaux			
		Informé – I	- Entreprises de la filière forêt-bois			
12.2 Établir des partenariats avec les médias locaux, les influenceurs, les associations environnementales et les personnalités publiques afin de relayer et valoriser les actions de la filière et de l'interprofession régionale.	- Grand public - Médias	Responsable – R	- Fibois AuRA	- 1 intervention dans un média local par an afin de valoriser les actions de la filière et de l'interprofession (tv, presse, magazine etc.) - Communication en continu sur les actions réalisées à destination des professionnels de la filière (à travers la newsletter de Fibois AuRA, le site institutionnel, les réseaux sociaux, des campagnes d'emailing, les salons professionnels, etc.)	<i>Voir supra.</i>	T1 2025 – T4 2027
		Acteur – A	- Interprofessions territoriales de Fibois - Organisations professionnelles et fédérations : autres Fibois régionaux, FNB AURA, Fransylva AURA, COFOR AURA, Sylv'ACCTES, FNEDT, associations d'ETF et de transporteurs de bois, coopératives, Syndicat National des Pépiniéristes Forestiers (SNPF), autres organisations - Acteurs des territoires : ONF, CNPF AURA, PNR - Associations environnementales, associations des chasseurs - Administrations et organismes associés : DRAAF AURA, DREETS AURA, DREAL AURA, ADEME			

			- Collectivités locales : Région AURA, Métropole de Lyon, départements, communes, territoires intercommunaux			
		Informé – I	- Entreprises de la filière forêt-bois			

OBJECTIF N°4 : AMELIORER L'IMAGE DE LA FILIERE FORET-BOIS ET VALORISER SES AMENITES
ACTION N°13 : SENSIBILISER LES DECIDEURS PUBLICS SUR LES ENJEUX DE LA FILIERE FORÊT-BOIS

Description de l'action	Cibles et principaux bénéficiaires	Acteurs impliqués et partenaires associés		Indicateurs de suivi	Dispositifs disponibles	Calendrier
13.1 Sensibiliser les élus locaux et nationaux en matière de mobilisation de bois, aux enjeux de la filière, tels que la gestion forestière, sur les atouts du produit bois et son rôle dans la décarbonation de l'économie, etc.	- Elus locaux (Région AURA, départements, communes) et nationaux (Assemblée nationale, Sénat)	Responsable – R	- Fibois AuRA - Acteur des territoires : COFOR AURA	- 3 à 6 rencontres par an avec des élus locaux - 1 à 2 rencontre(s) par an avec des députés et/ou sénateurs	- Région AURA, Plan forêt-bois 2023-2027, « Soutenir des programmes à ambition régionale »	T1 2025 – T4 2027
		Acteur – A	- Interprofessions territoriales de Fibois			
		Consulté – C	- Organisations professionnelles et fédérations : Fibois France et autres Fibois régionaux, France Bois Forêt (FBF), Fédération Nationale du Bois (FNB), Fransylva, Fédération Nationale des Communes Forestières de France (FNCOFOR), Sylv'ACCTES, Syndicat National des Pépiniéristes Forestiers (SNPF), FNEDT, associations d'ETF et de transporteurs de bois, coopératives, autres organisations - Associations environnementales, associations des chasseurs			
		Informé – I	- Administrations : MASA/DRAAF AURA, DREETS AURA, DREAL AURA - Collectivités locales : Région AURA, Métropole de Lyon, départements, communes, territoires intercommunaux - Entreprises de la filière forêt-bois			
13.2 Développer une « culture des affaires publiques » au sein de l'interprofession régionale et de ses membres et porter des propositions auprès des décideurs publics.	- Fibois AuRA et interprofessions territoriales	Responsable – R	- Fibois AuRA	- Déclinaison régionale des propositions des interprofessions nationales de la filière forêt-bois		T1 2025 – T4 2027
		Acteur – A	- Interprofessions territoriales de Fibois - Organisations professionnelles et fédérations : Fibois France et autres Fibois régionaux, France Bois Forêt (FBF), FNB AURA, Fransylva AURA, COFOR AURA, Sylv'ACCTES, FNEDT, associations d'ETF et de transporteurs de bois, Syndicat National des Pépiniéristes Forestiers (SNPF), coopératives, autres organisations			
		Consulté – C	- Acteurs des territoires : ONF, CNPF AURA, PNR - Associations environnementales, associations des chasseurs			
		Informé – I	- Administrations : MASA/DRAAF AURA, DREETS AURA, DREAL AURA - Collectivités locales : Région AURA, Métropole de Lyon, départements, communes, territoires			

			intercommunaux - Entreprises de la filière forêt-bois			
--	--	--	---	--	--	--

OBJECTIF N°4 : AMELIORER L'IMAGE DE LA FILIERE FORET-BOIS ET VALORISER SES AMENITES
ACTION N°14 : RELAYER LES PRATIQUES DE GESTION FORESTIERE DURABLE

Description de l'action	Cibles et principaux bénéficiaires	Acteurs impliqués et partenaires associés		Indicateurs de suivi	Dispositifs disponibles	Calendrier
14.1 Sensibiliser les entreprises de l'amont et de l'aval aux principes et aux avantages de la gestion forestière durable et encourager les méthodes durables d'exploitation du bois.	- Entreprises de la filière forêt-bois - Propriétaires forestiers privés et structures de regroupements	Responsable – R	- Fibois AuRA	- 1 000 à 2 000 entreprises ciblées par an - Communication en continu afin de valoriser les actions réalisées à destination des professionnels de la filière (à travers la newsletter de Fibois AuRA, le site institutionnel, les réseaux sociaux, des campagnes d'emailing, les salons professionnels, etc.)	- Fonds pérenne, « renouvellement forestier » - Conseil départemental de la Drôme, « Effectuer des travaux d'amélioration sylvicoles dans ma forêt privée » - Fonds de dotation « Plantons pour l'avenir » - Région AURA, Plan forêt-bois 2023-2027, « Elaborer un document de gestion durable », « Soutenir des programmes à ambition régionale »	T4 2024 – T4 2027
		Acteur – A	- Interprofessions territoriales de Fibois - Acteurs des territoires : ONF, CNPF AURA, PNR - Organisations professionnelles et fédérations : FNB AURA, Fransylva AURA, COFOR AURA, Sylv'ACCTES, FNEDT, associations d'ETF et de transporteurs de bois, coopératives, autres organisations			
		Consulté – C	- Associations environnementales : FNE par exemple			
		Informé – I	- Administrations et organismes associés : MASA/DRAAF AURA, DREETS AURA, DREAL AURA, ADEME - Collectivités locales : Région AURA, départements, communes, territoires intercommunaux			
14.2 Communiquer sur les principes clefs du Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) afin de promouvoir une sylviculture orientée vers le bois d'œuvre et adaptée au changement climatique (régénération naturelle des peuplements, diversité des essences, respect des cycles de récolte, etc.).	- Entreprises de la filière forêt-bois - Propriétaires forestiers privés et structures de regroupements	Responsable – R	- CNPF AURA - DRAAF AURA	- 2 à 4 communications par an sur le sujet à destination des professionnels de la filière	Voir supra.	T1 2025 – T4 2027
		Acteur – A	- Fibois AuRA et interprofessions territoriales - Fransylva AURA			
		Consulté – C	- Acteurs des territoires : ONF, PNR - Organisations professionnelles et fédérations : COFOR AURA, Sylv'ACCTES, FNEDT, associations d'ETF et de transporteurs de bois, coopératives, autres organisations			
		Informé – I	- Collectivités locales : Région AURA, départements, communes, territoires intercommunaux - Associations environnementales : FNE par exemple			
14.3 Encourager les propriétaires privés de petites surfaces à entrer dans des dispositifs	- Propriétaires forestiers privés et structures de	Responsable – R	- CNPF AURA - Fransylva AURA	- 2 000 à 4 000 propriétaires forestiers privés ciblés par an	- Région AURA, Plan forêt bois 2023-2027, « Elaborer un document de gestion durable »	T1 2025 – T4 2027
		Acteur – A	- Fibois AuRA et interprofessions territoriales	- Communication en continu afin de		

garantissant la gestion durable et à adopter une approche et des actions de prévention face aux risques incendies.	regroupements		- DRAAF AURA - Conseil régional AURA	valoriser les actions réalisées à destination des professionnels de la filière	- Fonds pérenne, « renouvellement forestier »	
		Consulté – C	- Acteurs des territoires : ONF, PNR - Organisations professionnelles et fédérations : COFOR AURA, Sylv'ACCTES, FNEDT, associations d'ETF et de transporteurs de bois, coopératives, autres organisations			
		Informé – I	- Collectivités locales : Région AURA, départements, communes, territoires intercommunaux - Associations environnementales			